

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 FÉVRIER 2025

Étaient présents : M. Michel BLASER, Maire, Mme Céline GROS, 1^{ère} Adjointe, Mme Michèle BERTHOLINO, 2^{ème} Adjointe, M. Régis LACROIX, 3^{ème} Adjoint, Mme Delphine BARTHET, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT, M. Julien BUFFAUT, M. Franck GANEVAL, conseillers municipaux.

Absent(s) Excusé(s) :

Pouvoir(s) reçu(s) : Mme Julie REVY à Mme Michèle BERTHOLINO et Mme Sonia MORNICO à Mme Delphine BARTHET

Secrétaire de séance : Mme Céline GROS

Début de la séance : 20h30

Approbation du dernier compte-rendu :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à apporter au compte-rendu du 10 décembre 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mot du Maire aux élus

Lecture de l'ordre du Jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour au Conseil Municipal :

- SIDEC : Délivrance d'un mandat pour récupération des informations auprès d'ENEDIS
- RELAIS DU LAC : Validation des avenants pour les lots n°10, 11, 12 et 13
- FINANCES :
 - Intercommunalité : Acquisition d'une tondeuse
 - Visualisation des précisions budgétaires avant vote du BP 2025
- Question(s) Diverse(s)

ORDRE DU JOUR

SIDEC : DÉLIVRANCE D'UN MANDAT POUR RÉCUPÉRATIONS DES INFORMATIONS

Monsieur le Maire donne lecture du mail du SIDEC reçu en date du 16 janvier 2025, dans lequel, le SIDEC demande à la commune la délivrance d'un mandat afin de leur permettre la récupération des informations des points de livraison (PDL) dont l'usage est l'éclairage public ou assimilé qui seront intégré au marché 2024_SIEEENms40 attribué à Octopus Energy à compter de 2026.

La délivrance de ce mandat, permettra au SIDEC d'éviter des situations de blocage, en analysant directement les différents PDL directement auprès d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal AUTORISE la délivrance du mandat au SIDEC.

RELAIS DU LAC : VALIDATION DES AVENANTS DES LOTS N°10, 11, 12 ET 13

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en raison des travaux supplémentaires demandés au titulaire des lots n° 10, 11, 12, 13, l'Entreprise GERTEM, il y a lieu de procéder à la validation des avenants.

Monsieur le Maire donne lecture des devis pour chaque lot comme suit :

- **LOT N°10 : PLOMBERIE- SANITAIRE**
 - o Devis n°400-24 à la somme de 3 755.50 € HT, comprenant l'évacuation des eaux usées de la cuisine
 - o Devis n°402-24 à la somme de 3 641.05 € HT, comprenant les travaux supplémentaires de la partie hébergement
 - o Devis n°403-25 à la somme de 17 217.95 € HT, comprenant les travaux supplémentaires dans la partie restauration
 - Soit un total de 24 614.50 € HT de plus qu'au marché initial pour ce lot.

- **LOT N°11 : VENTILATION**
 - o Devis n°391-24 à la somme de 1 512 € HT, concernant les travaux supplémentaires dans la partie restauration.
 - o Devis n°392-24 à la somme de 5 144.08 € HT, comprenant les travaux supplémentaires dans la partie hébergement.
 - Soit un total de 6 656.08 € HT de plus qu'au marché initial pour ce lot.

- **LOT N°12 : CHAUFFAGE – AIR – EAU**
 - o Devis n°393-25 à la somme de 7 510 € HT, comprenant les travaux supplémentaires dans la partie hébergement.
 - o Devis n°394-25 à la somme de 29.74 € HT, comprenant les travaux supplémentaires dans la partie restauration.
 - Soit un total de 7 539.74 € HT de plus qu'au marché initial pour ce lot

- **LOT N°13 : ÉLECTRICITÉ**
 - o Devis n°389-25 à la somme de 27 515.10 € HT, comprenant les travaux supplémentaires dans la partie restauration.
 - o Devis n°395-24 à la somme de 5 507.25 € HT, comprenant les travaux supplémentaires dans la partie hébergement.
 - o Devis n°414-25 à la somme de 6 717 € HT, comprenant les travaux supplémentaires dans la partie restauration. (TGBT)
 - Soit un total de 39 739.35 € HT de plus qu'au marché initial pour ce lot.

Le montant global du marché pour ces 4 lots passe de 356 405.77 € HT à 434 955.44 € HT, soit une augmentation de **22.04 %**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un rendez-vous est prévu avec le bureau de contrôle SOCODER en présence de l'Entreprise GERTEM pour analyser les avenants proposés par le titulaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces avenants avec l'entreprise titulaires des marchés.

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'attendre le rendez-vous avec le bureau de contrôle SOCODER en présence du titulaire des lots et la finalisation des prévisions budgétaires 2025 avant de se prononcer sur la validation des avenants.

FINANCES : BUDGET 2025

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'ébauche des prévisions budgétaire avant le vote du Budget 2025 et informe qu'à compter de cette année 2025, le Compte Administratif (comptabilité de la Commune) et le Compte de Gestion (comptabilité de la trésorerie) seront réunis dans un seul document, appelé CFU.

INTERCOMMUNALITÉ : REMPLACEMENT DE LA TONDEUSE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de CHARCHILLA, a procédé à une demande de devis pour le remplacement de la tondeuse.

Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions de devis de l'Entreprise JURA MOTOCULTURE et précise que le financement sera effectué par la commune de CHARCHILLA qui porte le dossier d'achat, puis sera réparti sur les communes de CHARCHILLA, CRENANS, MAISOD et le SIE de la Mercantine.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°M_2024_0029 en séance du 01 Octobre 2024 approuvant la participation financière de la Commune de MAISOD, pour le remplacement du camion et benne à la somme de 7 567 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- DE DONNER son accord de principe pour la participation de la Commune pour l'acquisition de la tondeuse.
- DEMANDE à la Commune de CHARCHILLA de procéder à un appel d'offre d'autres entreprises.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget d'Investissement en subvention d'équipement.

QUESTIONS DIVERSES

- ASSOCIATIONS :
 - o Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions reçues en mairie.
 - Le Conseil Municipal délibèrera sur le versement de subventions au moment du budget.
- AIRE DE JEUX :
 - o Monsieur le Maire donne lecture d'une nouvelle demande d'administrés pour l'implantation d'une aire de jeux sur le commune.
- PARE-FEU :
 - o Monsieur le Maire présente la proposition de devis n°2025-000003 de la Société CAILLON reçue et analysée en mairie en date du 11/02/2025 pour la zone pare-feu comprenant :
 - Broyage sous bois après exploitation forestière :
 - Parcelle sous VVF
 - Broyage de tous les branchages et petites souches
 - Création d'un pare-feu :
 - Lotissement le Mont du Cerf
 - Abattage et broyage de tous les bois morts menaçants les habitations
 - Élagage des branches basse sur les arbres restant
 - Broyage de toute la végétation, arbustes et branchages au sol.

La décision du Conseil Municipal concernant cette offre sera prise par délibération lors du prochain conseil conformément à la législation en vigueur (art. L.2121-10 du CGCT)

- STAGE :
 - o Le secrétariat accueille Mme Emma TEXEIRA, résidente de la Commune et lycéenne en 1^{ère} au lycée MONTICIEL depuis le 03 février pour une durée de 3 semaines.

- VENTE DE TERRAIN :
 - o Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente d'une parcelle dont il avait été question d'échange avec M. ACQUISTAPACE.
 - Le prix de vente sera délibéré lors du prochain conseil.

